

INFOCTRI

DANS CE NUMÉRO

<i>La bleuetière du Montreuil</i>	2
<i>Production canadienne de bois d'œuvre résineux</i>	2
<i>Y'a-t-il toujours des couguars au Québec ?</i>	3
<i>Utilisation des cartes d'impact de feux pour estimer la sévérité des feux et le succès de régénération</i>	3
<i>Colloques et activités</i>	4
<i>Les Midis de la foresterie de l'UQAT</i>	4

*LES FABRICANTS DE MEUBLES EN BOIS
DISENT MANQUER DE MATIÈRES
PREMIÈRES. EN 2002, ILS
ONT DÛ IMPORTER DES
ÉTATS-UNIS LA MOITIÉ
DU BOIS QU'ILS
UTILISENT. POURTANT,
L'UTILISATION DU BOIS POUR LA
CONSTRUCTION DE MEUBLES ENTRAÎNE
DAVANTAGE DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
QUE SON UTILISATION POUR LA
FABRICATION DE PAPIER.*



Intensification de l'aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue

Des bruits courent depuis passablement de temps sur les coupures probables dans les approvisionnements forestiers. Voilà qui a rallumé la mèche du dossier d'intensification de l'aménagement forestier à l'association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT). Dans son travail des derniers mois, l'AFAT a cherché à aller au-delà du remède immédiat. L'important pour l'AFAT est de faire la démonstration du potentiel forestier de nos régions et de déposer une stratégie de mise en valeur concrète et chiffrée lié à ce potentiel.

Avec cette démonstration du potentiel forestier, l'AFAT cherche à

convaincre les propriétaires de la forêt, en l'occurrence le gouvernement du Québec, propriétaire principal, à souscrire à un plan d'affaires pour une foresterie durable. Une foresterie qui pourra répondre à la fois à nos choix sociaux en matière de conservation, d'utilisation multi-ressources et de développement économique.

Ce plan d'affaires, l'AFAT voudrait bien le voir se faire un nid au Conseil du Trésor, mais d'abord et surtout, dans le cœur de toutes les personnes qui ont un intérêt pour le développement de notre région. La démarche de l'AFAT dans le projet d'intensification de l'aménagement

forestier est particulière et se démarque d'initiatives portées par des industriels ou des gouvernements dans d'autres parties du Canada. Elle est bien sûr supportée par des consultants forestiers, financée en partie par le MRNFP, mais les orientations sont données par les gens de la région, un travail bénévole de création collective.

Le tableau est loin d'être complété. Pour en avoir un aperçu, pour y mettre de vos couleurs, pour démontrer votre intérêt, ne manquez pas le 6^e congrès annuel de l'AFAT les 12 et 13 novembre prochains. ■

La bleuétière du Montreuil

« **MAMAN ! EST-CE QUE C'EST PERMIS DE DÉFRICHER LA FORÊT COMME ÇA ?** »

WILLIAM, 9 ANS, ÉTÉ 2004

La question d'étonnement précédente m'a été posée lors d'un trajet en voiture entre Rouyn-Noranda et Ville-Marie, le long de la route 101. Quelques-uns d'entre vous devinez certainement où nous nous situons lorsque mon fils a posé sa question ... et oui, aux abords du chantier de la **Bleuétière du Montreuil**, près de Nédélec.

C'est que de part et d'autre de la route s'étend une superficie coupée à blanc d'environ 1 000 ha, superficie devenue apparente depuis la mi-février dernier suite à la coupe du corridor routier qui dissimulait l'ampleur du chantier depuis 1999. Une dérogation concernant la coupe de la lisière boisée de 30 m a effectivement été demandée et acceptée, et depuis, plusieurs s'interrogent sur la légalité de ce grand «défrichage».

D'abord, rappelons qu'une convention d'aménagement intervenue en-



tre le MRNFP et la municipalité de Nédélec en 1999 a permis le déboisement sur

ce territoire pour les fins d'une production agricole de bleuets. De plus, Québec a accepté une dérogation au RNI, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les forêts, concernant le corridor routier puisque l'avis d'un agronome attestait que la lisière d'arbres laissée en bordure de la route entravait la bonne circulation de l'air et apportait des possibilités de gels printaniers lorsque le bleuet est en floraison, donc une diminution de la production.

Toutefois, l'ensemble des autres normes du RNI, notamment celles visant à protéger le sol et les cours d'eau ont été respectées. De plus, on nous rassure quant au paysage actuel perturbé en nous mentionnant qu'une fois que la bleuétière sera totalement en production, le paysage d'un champ de bleuets en floraison ou de cueilleurs en pleine

action donnera un coup d'œil intéressant parmi les nombreux autres sites agricoles du secteur.

La convention a pris fin le 31 mars dernier. Un permis pour fins agricoles a été émis par le MRNFP afin de réaliser les activités suivantes sur les nouvelles superficies coupées : construction de chemins pour le transport du bois coupé, rasage des souches, ramassage de pierres et autres débris, disposition des déchets de coupe pour le brûlage et brûlage du sol organique afin de créer des conditions propices au développement des plants de bleuets. Une fois ces dernières étapes complétées, un bail pour fins agricoles entre le Secteur du territoire et le promoteur devra être signé afin qu'il puisse opérer.

Pour des questions concernant la cueillette et la production de bleuets comme telles, vous pouvez communiquer avec M. Denis Jutras de la bleuétière au (819) 784-3311, poste # 3.

Source : Texte de Martine Fiset, technicienne forestière au Ministère des ressources naturelles de la faune et des parcs.

Production canadienne de bois d'œuvre résineux (millions m³)

PROVINCES	1999	2000	2001	2002	2003
Colombie-Britannique	32 397	33 503	32 607	36 082	36 085
Québec	20 649	18 682	18 106	20 061	19 134
Ontario	7 504	6 844	8 187	8 589	8 130
Alberta	6 188	6 256	6 841	7 205	7 631
Nouveau-Brunswick	3 274	3 186	3 499	3 459	3 386
Nouvelle-Écosse	1 400	1 451	1 474	1 699	1 529
Saskatchewan	1 034	959	757	953	1 123
Manitoba	450	413	566	739	576
CANADA	72 895	74 200	72 036	78 787	77 595

Source : Conseil de l'industrie forestière du Québec. Dépliant statistiques 2003. Paru le 9 novembre 2004 sur le site internet www.cifq.qc.ca

Y a-t-il toujours des cougars au Québec ?



Le débat vient d'être relancé grâce au travail d'une étudiante en sciences biologiques, Le Duing Lang, de l'Université de Montréal. Elle a formellement identifié un cougar dont l'échantillon de poils provenait du parc national Fundy, au Nouveau-Brunswick. « L'analyse de l'ADN révèle qu'il s'agit bel et bien d'un cougar. Mais, est-ce un animal échappé d'un zoo ou un authentique cougar de l'Est? C'est ce qui reste à préciser », explique le professeur François-Joseph Lapointe. Le cougar est relativement répandu dans l'Ouest canadien. Toutefois, la sous espèce qui réside dans l'est du continent, *Felis concolor cougar*, est devenue si rare qu'il n'en demeure qu'une population isolée en Floride.

Une entreprise de Sherbrooke, Envirotel, amis au point, il y a cinq ans, un appât olfactif à base d'urine de cougar, qui est à l'origine de l'identification du poil amassé dans le parc national Fundy. Répandu autour de poteaux munis de velcro, le produit attire les félins qui y laissent quelques poils. Parcs Canada a placé des dizaines de ces appâts en Gaspésie, en Estrie et dans trois parcs nationaux des maritimes.

Restait à trouver un laboratoire capable d'analyser les poils recueillis, ce qui n'est pas une mince affaire. « Notre équipe possède une bonne expertise dans l'analyse de l'ADN. Mais une touffe de poils, ou même un ou deux poils dans certains cas, c'est bien peu pour repérer la séquence génétique propre à une espèce », déclare le professeur Lapointe. Il faut dire que le poil est

principalement composé de cellules mortes; c'est dans la racine qu'on a le plus de chances de trouver des renseignements pertinents. Mais ceux-ci ne sont pas toujours présents.

Le professeur rend hommage à son étudiante : « Elle a travaillé d'arrache-pied pour mettre au point une technique d'extraction qui fonctionne à merveille. Plus de 400 analyses ont été nécessaires pour y arriver. Il fallait être certain que l'ADN était bien celui d'un cougar, et non d'un ours, d'un chevreuil, d'un lynx, voire d'un chat domestique. « Nous avons vérifiés et contre-vérifié cette donnée de sorte qu'il n'y a pas de doute sur la valeur de cette information », précise le professeur Lapointe. Il est donc possible d'identifier par cette voie un cougar « québécois » au cours des prochains mois. ■

Source : Extrait de l'article « Y a-t-il des cougars au Québec » paru le 18 octobre 2004 sur le site internet www.iforum.umontreal.ca

Utilisation des cartes d'impact de feux pour estimer la sévérité des feux et le succès de régénération

Au Québec, des cartes d'impact de feu qui représentent les dommages causés aux arbres sont dressées immédiatement après feu pour guider les plans de récupération des bois brûlés. Ces cartes d'impact représentent la mortalité immédiate après feu, au contraire de la sévérité qui représente non seulement la mortalité immédiate après feu mais aussi la mortalité subséquente qui s'établit dans les années suivant le passage du feu, ainsi que l'épaisseur de matière organique consommée.

Une étudiante à la maîtrise de l'UQAT, Karelle Jayen, a utilisé les cartes d'impacts de feu pour estimer la sévérité des feux et le rôle de la

sévérité des feux dans le succès de la régénération en forêt boréale. Les résultats de la recherche indiquent que le patron de sévérité au niveau de la canopée s'installerait entre la première et deuxième année après feu et que celle-ci représenterait minimalement une classe de mortalité de plus que celle de l'impact du feu. L'épaisseur de matière organique résiduelle serait corrélée au type de peuplement plutôt qu'à la sévérité au niveau de la canopée.

La relation entre la sévérité du feu au niveau de la canopée et le succès de la régénération n'était pas significative, mais le recrutement des

semis semblait être limité dans les zones où la sévérité au niveau de la canopée était de légère à modérée. Une analyse a montré que les semis semblaient mieux s'établir et mieux croître là où l'épaisseur de matière organique résiduelle était la moins importante. D'autres analyses ont montré que les semis s'étaient établis préférentiellement sur le sol minéral ou polytrique et que les débris ligneux sembleraient être un bon substrat de germination et de survie. Des régressions logistiques ont indiqué que l'abondance en semenciers influençait le coefficient de distribution de la régénération. ■

Source : Jayen, Karelle. 2004. Utilisation des cartes d'impact de feux pour estimer la sévérité des feux et rôle de la sévérité des feux dans le succès de la régénération en forêt boréale dans le nord-ouest du Québec. Mémoire de maîtrise en biologie, Université du Québec à Montréal. 72 p.

Colloques et activités

COLLOQUE SUR LES BOIS D'INGÉNIERIE ET SYSTÈMES DE CONSTRUCTION EN BOIS

Les 11 et 12 novembre 2004, au Forestel de Val D'Or

Pour plus d'information, contactez Maude Guy au (819) 762-2369 ou au maudeguy@afat.qc.ca

INTENSIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DANS LE NORD-DU-QUÉBEC

Les 12 et 13 novembre 2004, au Forestel de Val D'Or

Pour plus d'information, contactez Isabelle Boulianne au (819) 762-2369 ou au isabelleboulianne@afat.qc.ca

Les midis de la foresterie de l'UQAT

Voici les titres des conférences prévues en novembre et décembre.

- 26 novembre 2004 de 12h00 à 13h00**
Itinéraire d'une plantation de bouleau blanc sur friche agricole.
Conférencier : Philippe Duval, Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet, UQAT
- 3 décembre 2004 de 12h00 à 13h00**
Titre à préciser
Conférencier : Pierre Brien, Directeur, Relations avec les investisseurs et Affaires publiques, Tembec.
- 10 décembre 2004 de 12h00 à 13h00**
 La forêt aménagée du Nord du Québec : un habitat de qualité pour le Tétris du Canada.
Conférencier : Louis Imbeau et Delphin Ruché, professeur et étudiant gradué, UQAT
- 17 décembre 2004 de 12h00 à 13h00**
Titre à préciser
Conférencier : Bernhard Denneler

CTRI

Centre technologique
des résidus industriels

Guylaine Bois, biol.
 Agente de développement technologique
 341, rue Principale Nord
 Amos (Québec) J9T 2L8
 Téléphone : (819) 732-8809 poste 8324
 Télécopie : (819) 732-8805
ctri.amos@cegepat.qc.ca
guylaine.bois@cegepat.qc.ca

Un lien direct avec
votre milieu forestier

